

Besoin info?  
Téléchargez  
notre appli!



# ÉQUIPAGE

Les membres d'équipage qui travaillent à bord d'un bateau de pêche ont les mêmes responsabilités que les travailleurs assujettis à la Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail).

## Connaissez-vous vos responsabilités en matière de santé et de sécurité?

- **Connaître et respecter** les exigences en matière de santé et de sécurité qui ont trait à votre travail.
- **Travailler de manière sécuritaire** et encourager les autres membres de l'équipage à faire de même.
- **Remédier** aux conditions dangereuses ou **les signaler immédiatement** au capitaine.
- **Toujours porter** l'équipement de protection individuelle requis.
- **Coopérer** avec le capitaine, les membres de l'équipage et les responsables de la sécurité lors d'activités touchant la santé et la sécurité



902-368-5680 ou sans frais 1-800-237-5049



ohs@wcb.pe.ca



wcb.pe.ca